

Document d'information n° 6

Original : anglais

Transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches

La 3^e Conférence technique régionale sur les pêches côtières est organisée par la CPS avec le soutien financier du Gouvernement australien.



Objet

1. Le présent document d'information vise à :
 - démontrer l'intérêt d'appliquer la *Stratégie de Nouméa* : « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement » en tant que cadre de gestion communautaire des ressources halieutiques à mettre en œuvre à l'échelon national, dans les États et Territoires insulaires océaniques ; et
 - susciter un débat sur les défis à relever et la marche à suivre pour généraliser ce modèle en Océanie.

Introduction

2. La pêche côtière est essentielle au sein des communautés, où elle assure sécurité alimentaire et moyens d'existence aux petits pêcheurs océaniques et à leur famille, ainsi qu'aux populations rurales. Le poisson représente 50 à 90 % des protéines animales consommées¹. En outre, de nombreux pays océaniques affichent des taux de consommation annuelle de poisson dépassant la moyenne mondiale de 16,5 kg par habitant². Cette forte dépendance témoigne de l'importance que revêtent les ressources halieutiques côtières pour les communautés locales. Or, la surexploitation de ces ressources à des fins commerciales, artisanales et de subsistance menace leur pérennité, ainsi que la santé et les moyens d'existence des populations locales³.
3. Si on observe une croissance démographique dans de nombreux pays océaniques, les ressources halieutiques côtières y sont elles en déclin, ce qui se traduit par un écart de plus en plus marqué entre les quantités de poisson nécessaires à la sécurité alimentaire des populations océaniques et le volume des prises qui peuvent être prélevées sans compromettre la pérennité des stocks côtiers. Il a été établi qu'une démarche de gestion communautaire pouvait contribuer à réduire durablement cet écart.

Cadre régional à l'appui de la gestion communautaire des pêches

4. En 2015 a été élaboré et adopté un cadre régional pour les pêches côtières, intitulé *Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa*. Ce cadre a pour principale ambition d'encourager les approches communautaires, à l'appui de pêches côtières durables et bien gérées, propres à assurer la sécurité alimentaire des populations et à leur garantir des avantages économiques, sociaux et écologiques à long terme. Il vise à fournir des orientations et à encourager la coordination et la coopération, ainsi que l'utilisation constructive des services d'appui fournis à l'échelon régional et par d'autres parties prenantes, afin de promouvoir la gestion des pêches côtières.
5. À l'échelle régionale, le plus urgent est de rassembler des projets et des parties prenantes isolés autour d'une démarche solide et coordonnée, assortie d'une vision commune de la gestion des pêches côtières. À l'échelle nationale et infranationale, il faut que la classe politique reconnaisse toute la valeur des pêches côtières en termes de sécurité alimentaire et de développement rural et qu'elle s'engage en parallèle à doter le secteur des moyens requis.

¹ Bell J.D., Johnson J.E. and Hobday A.J. (2011), *Vulnerability of Tropical Pacific Fisheries and Aquaculture to Climate Change*, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

² Gillett, R. (2016), *Fisheries in the Economies of Pacific Island Countries and Territories*, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa.

³ Veitayaki J., Esaroma L., Hong H., Han P., Moon S., Breckwoldt A. (2018), Future Use of Past Practices: Policy Implications of Insights from Two Community-based Marine Resource Management Initiatives in Fiji, *Ocean Yearbook*, 32.

Initiative nationale de gestion communautaire des pêches

6. Les initiatives visant à doter des communautés locales de mécanismes de gestion communautaire des ressources halieutiques, dans le cadre notamment d'une approche écosystémique de la gestion des pêches, ont considérablement progressé dans les États et Territoires insulaires océaniques. Si ces initiatives continuent d'avancer, il reste possible de faire mieux. La pression croissante exercée sur les écosystèmes côtiers ne fait qu'accentuer la nécessité de mieux planifier, de mieux gérer et d'exploiter durablement les ressources marines à l'échelon national comme local. Il faut protéger les écosystèmes côtiers, au bénéfice de toutes et de tous, et veiller à la participation des communautés locales à la prise de décision afin de garantir l'acceptabilité des différents mécanismes de gestion retenus. C'est là une condition *sine qua non* d'une mise en œuvre réussie de ces mécanismes.
7. Depuis 2015, plusieurs pays dont Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu, ont adopté des politiques sur les pêches côtières qui sont axées sur une gestion communautaire. Ces politiques valorisent et encouragent la gestion des ressources côtières par les communautés locales, avec l'appui d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, et se traduisent par un soutien de plus en plus large prêté par des bailleurs de fonds à des projets variés.
8. Certains pays océaniques, à l'instar des Îles Cook, des Îles Marshall, de Niue, des Îles Salomon, du Samoa, des Samoa américaines, de Tokelau et de Tuvalu, se sont déjà dotés de lois donnant aux communautés locales les moyens de participer activement à la gestion de leurs ressources halieutiques côtières. D'autres, tels que Kiribati ou Nauru, sont sur le point d'adopter une législation relative aux pêches côtières qui établit un cadre national de gestion communautaire des ressources halieutiques ou qui améliore le cadre déjà en place.

Principaux défis à relever

9. On estime que 90 % des communautés côtières ne disposent pas d'un mécanisme de gestion viable de leurs pêches côtières et que de vastes zones ne sont pas gérées efficacement⁴.
10. Dans les zones où des mécanismes viables sont en place, les pêches côtières ne semblent faire l'objet d'une gestion efficace que de façon localisée. Cette approche parcellaire ne permet pas de résoudre les problèmes d'appauvrissement des ressources halieutiques côtières à l'échelle des pays entiers. Il faut donc trouver des moyens de capitaliser sur les expériences réussies et de les répliquer sur un territoire côtier plus vaste où elles prendront tout leur sens.
11. S'il convient de noter et saluer les efforts de mise en œuvre d'une gestion communautaire, il reste encore beaucoup à faire pour établir les cadres juridiques ou réglementaires appropriés reconnaissant l'autonomisation des communautés, même dans les situations où une loi à cet effet est déjà partiellement en vigueur. Il s'agit là d'une étape cruciale de l'action engagée pour reproduire les expériences réussies de gestion communautaire des pêches aux échelons national et infranational.
12. Le manque de moyens (financiers et humains) et de capacités pour appuyer la mise en œuvre de mécanismes de gestion communautaire des pêches aux échelons national et infranational constitue un autre défi à relever.
13. Ces mécanismes peuvent se révéler onéreux et difficiles à mettre en place correctement dans les pays au littoral étendu (plus de 100 km), composés d'îles dispersées ou disposant de systèmes récifaux.

⁴ Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa.

14. Au terme des projets financés par des partenaires externes, il faut veiller à pérenniser les efforts mobilisés en faveur d'une gestion communautaire des pêches, au bénéfice des pouvoirs publics et des populations, pour maintenir la dynamique initiée par ces projets.
15. Les dispositifs locaux de gouvernance ne sont pas suffisamment solides pour soutenir et pérenniser les mécanismes de gestion communautaire des pêches.

Perspectives

16. Dans leurs réponses à un questionnaire en ligne, les pays membres ont indiqué qu'ils souhaitaient que la question de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches figure parmi les principaux sujets abordés lors de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières. La mutualisation des expériences, de ce qui a fonctionné ou pas, d'exemples de réussite et des enseignements qui ont été tirés des activités de mise en œuvre durable et de transposition à plus grande échelle de ce modèle permettra de décupler les effets des approches de gestion communautaire retenues.

Recommandations

Les participants sont invités à :

17. prendre note de l'application de la Nouvelle partition pour les pêches côtières en tant que cadre régional global de mise en œuvre d'une gestion communautaire des ressources halieutiques à l'échelon national par les membres de la CPS ;
18. prendre acte de l'action engagée par plusieurs partenaires, dont les services nationaux des pêches et de l'environnement, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des communautés locales, pour mettre en œuvre des projets de gestion communautaire des pêches dans la région ;
19. noter le soutien accru prêté par les bailleurs de fonds à la gestion communautaire des pêches ; et
20. examiner les difficultés et obstacles rencontrés, et recenser les stratégies permettant de transposer efficacement les régimes de gestion communautaire des pêches à plus grande échelle.